

100 ans de droit d'auteur canadien

Montréal, le vendredi 4 juin 2021 : En l'honneur du centenaire de l'adoption de la *Loi sur le droit d'auteur* au Canada en 1921, la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) dévoile quelques données.

Une auteure ou une autrice ?

67% des scénaristes du cinéma et de la télévision et des adaptatrices en doublage de sexe féminin préfèrent auteure à autrice.¹ Quelle forme employer ?

Selon l'Office québécois de la langue française, le féminin auteure cohabite avec autrice, les deux formes étant acceptables, chacun pouvant choisir sa préférence quant au féminin à employer. En revanche, si une femme préfère l'une de ces appellations pour se désigner, il est préférable de l'adopter lorsqu'on s'adresse à elle ou qu'on la désigne.

Tous sexes confondus, quelles sont les priorités des auteurs ?

Les auteurs d'ici et d'ailleurs réclament une meilleure reconnaissance de leur crédit, une rémunération plus juste, une plus grande part des budgets de production des œuvres qu'ils écrivent et des redevances pour leur exploitation mondiale sur toutes les plateformes.

Côté crédit, ils préfèrent des mentions comme « écrit et réalisé par » à « un film de » qui laisse erronément croire au public que le réalisateur est l'auteur de l'histoire même s'il ne l'est pas. « On a même vu le nom d'un auteur absent d'une affiche accordant tout le crédit d'auteur à un réalisateur, dénonce Chantal Cadieux, présidente de la SARTEC, une erreur inacceptable ».

La mission de la SARTEC est la défense d'auteurs qui étaient isolés bien avant le confinement, mais dont la valeur économique et morale des œuvres abreuve nos industries culturelles. En général, précise Stéphanie Hénault, avocate et directrice générale de la Société, « la *Loi sur le droit d'auteur* et les législations sur le statut de l'artiste ont produit des résultats positifs en permettant aux auteurs de voir leurs droits reconnus et de négocier des ententes collectives couvrant la recherche, l'écriture et l'adaptation, voire de recourir à des mécanismes de médiation et d'arbitrage ».

Au Canada, la SARTEC milite notamment pour améliorer la législation en vigueur. Elle demande que les auteurs de la littérature puissent non seulement être protégés par la *Loi sur le droit d'auteur*, mais aussi par la législation sur le statut de l'artiste qui consacre le droit à la négociation collective. La SARTEC déposait aussi, cette semaine, quelques [recommandations](#) pour moderniser la *Loi sur le droit d'auteur* à l'occasion de la consultation fédérale portant sur les intermédiaires en ligne.

L'écriture constitue la phase de création, de recherche et de développement des industries audiovisuelles et littéraires. Notre société doit mieux protéger les auteurs en contrepartie de leur créativité et du temps infini qu'ils passent devant leur page blanche ou leur écran bleu.

¹ À l'occasion du renouvellement de leur adhésion à la SARTEC en 2021, 402 membres de sexe féminin ont répondu à un sondage. De ces 402 femmes, 130 (33%) ont répondu préférer « autrice » alors que 270 (67%) ont répondu préférer « auteure » (deux ont répondu préférer « auteur »).

À propos de la SARTEC

Fondée en 1949 et reconnue au Québec comme la représentante exclusive des auteurs en langue française dans le secteur du film, et des adaptateurs dans le secteur du doublage, la [Société des auteurs de radio, télévision et cinéma](#) (SARTEC) est aussi reconnue comme l'agent négociateur exclusif, au Canada, des auteurs de langue française à la radio, à la télévision, au cinéma et dans l'audiovisuel. Regroupant environ 1500 membres, elle protège leurs intérêts professionnels, moraux et économiques, négocie des ententes collectives, conseille les auteurs sur leurs contrats, contribue au respect de leur travail, leur offre divers services et les représente auprès de nombreux forums. En 2020, elle crée le Prix Jacques-Marcotte du meilleur scénario de long métrage.

La SARTEC est membre de l'Affiliation internationale des syndicats d'auteurs (IAWG), de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeur (CISAC), de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), de la Coalition pour la culture et les médias (CCM) et de l'Observatoire du documentaire.

Source : Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

Renseignements : [Isabelle Froment](#), SARTEC, ifroment@sartec.qc.ca 438.522.5381